

Comité Directeur – séance du 8 février 2023

Membres en fonction : 29

Présents : 21

Procurations : 2

Excusés : 6

4.3 Création de grades

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Par conséquent, il est proposé de créer deux grades permanents non titulaires :

- Pour le pôle déchèterie :

En remplacement de la coordinatrice Déchèteries, qui a effectué une mutation dans une autre collectivité, le choix s'est porté sur une personne expérimentée, non titulaire de la fonction publique. Le profil de poste permet de nommer un agent de maîtrise.

- Pour le service RH :

En remplacement d'une gestionnaire RH, qui a effectué une mutation dans une autre collectivité, le choix s'est porté sur une candidate en disponibilité de la Fonction Publique Hospitalière. Le profil de poste a évolué, vers un niveau de rédacteur.

Le Comité Directeur :

Après en avoir délibéré,

Approuve la création d'un grade d'agent de maîtrise permanent non titulaire
La création d'un grade de rédacteur principal 1^{ère} classe permanent non titulaire
La modification correspondante du tableau des emplois

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 10 février 2023

Le Président par délégation

Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 13 février 2023